



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS – 04 42 44 51 51 – www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
Reçu en préfecture le 30/07/2025
Publié le 05/08/2025
ID : 013-211301049-20250716-DEC2025_153-CC

DECISION n°2025-153

ATTRIBUTION DE L'APPEL OFFRES OUVERT POUR PRESTATION D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

nomenclature .I.I

Le Maire de la commune de Sausset-les-Pins,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°2025-04-04 du 03 avril 2025 concernant la mise à jour des délégations du Conseil Municipal au Maire,
- Considérant la consultation par voie d'appel d'offres ouvert référencée 24037 concernant la prestation de services pour l'Entretien des bâtiments communaux.
- Considérant l'étude des huit offres réceptionnées dans le cadre de cette consultation
- Considérant qu'au vue du rapport d'analyse des offres et du classement des offres, qu'à l'issue de sa délibération la Commission d'Appel d'Offres a procédé au vote et à l'attribution du marché à la société NETT QUALITE.
- Considérant le procès-verbal d'attribution établi lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juin 2025.

DECIDE :

Article 1 : La société retenue dans le cadre de cet appel d'offres ouvert est

**NETT QUALITE
Quai Alsace Lorraine
La Venise 1- bâtiment C
13 500 MARTIGUES.**

Article 2 : La dépense maximale fixée pour ce marché est de 450 000 € HT sur la durée totale de l'accord cadre à bons de commande, qui est de 4 ans à compter du 1^{er} OCTOBRE 2025. Le marché est renouvelable par reconduction expresse, par période de 12 mois, la décision de reconduction ou d'interruption intervient 4 mois avant sa date d'échéance annuelle soit le 30 SEPTEMBRE de chaque année.

Article 3 : La société NETT QUALITE s'engage à réaliser l'ensemble des prestations de l'accord cadre, pour la partie forfaitaire, pour la somme annuelle de :
84 016 €HT, soit 100 819.20 € TTC.

Article 4 : La dépense correspondante est prévue au budget communal.

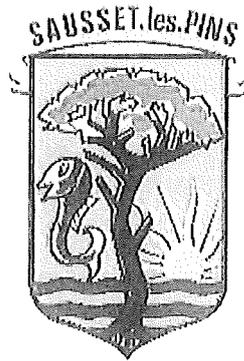
Article 5 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 16 juillet 2025.



Le Maire,
Maxime MARCHAND,
Pour le Maire empêché
La 1^{ère} Adjointe au Maire,
Marie-Laure WALTHER.



COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
Place des Droits de l'Homme
13960 - SAUSSET-LES-PINS

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de services

PRESTATION ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

Acte d'Engagement (A.E.)

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur	3
Article 2. Contractant.....	3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre.....	4
Article 4. Prix	4
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre	5
Article 6. Paiement	5
Article 7. Avance	6
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre.....	6
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur	6
Article 10. Notification du marché au titulaire (date d'effet du marché)	7
Article 11. Nantissement ou cession de créances	7
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS.....	9

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
Adresse	Place des Droits de l'Homme 13960 - SAUSSET-LES-PINS
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	04 42 44 51 51
Signataire du marché	_____
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	_____
Comptable assignataire	Service de Gestion Comptable Istres

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

Le signataire (Candidat individuel),

M/Mme	Mme Virginie LEMBO
Agissant en qualité de	Présidente

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Numéro de SIREN	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

engage la société NETTQUALITE sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	NETTQUALITE
Adresse	Quai Alsace Lorraine – La Venise 1 – Bâtiment C 13500 MARTIGUES
Adresse électronique	info@nettsolution.fr
Numéro de téléphone	04.42.40.08.31
Télécopie	

Numéro de SIRET	45011693400032
Code APE	8121Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR40450116934

Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

, désigné mandataire :

du groupement solidaire solidaire du groupement conjoint non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

N° SIREN :

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

PRESTATION D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Cet acte d'engagement correspond :

à l'ensemble de l'accord-cadre

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré :

- Pour la partie forfaitaire, au prix indiqué ci-dessous :

Montant hors taxe	84 016,00 Euros
TVA (taux de 20,00 %)	16 803,20 Euros
Montant TTC	100 819,20 Euros
Soit en lettres	Cent mille huit cent dix-neuf Euros et vingt Centimes

➤ Pour la partie unitaire, aux prix indiqués dans l'annexe financière (bordereau des prix unitaires).

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée initiale de cet accord-cadre : 12 mois
Date de début prévue : 1 octobre 2025
Date de fin prévue : 30 septembre 2028

Le marché prendra effet le 1er OCTOBRE 2025

Caractéristiques du délai de livraison :

Par dérogation à l'article 13 du CCAG fournitures courantes et services, le délai d'exécution du marché commence à courir à la date fixée ci-dessus.

Le présent marché comprend 2 reconductions.

Le présent marché est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter du 1ER OCTOBRE 2025.

Il pourra être reconduit 2 fois, par périodes successives de 1 an sans que le marché ne puisse excéder 3 ans. La reconduction du marché étant notifiée au minimum deux mois avant son échéance annuelle. Le titulaire ne peut refuser ces reconductions.

A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

La reconduction du marché fait l'objet d'une décision expresse de l'acheteur notifiée au titulaire du marché avant la date d'échéance du marché.

Le titulaire ne peut s'opposer à la non-reconduction de l'accord-cadre.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants¹ :

Ouvert au nom de	NETTQUALITE
Pour les prestations suivantes	
Domiciliation	CE CEPAC
Code banque	01015
Code guichet	00001
N° de compte	08052223620
Clé RIB	00
IBAN	FR76 1101 5000 0100 0022 2002 856
BIC	CEPAFRPP101

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

un compte unique ouvert au nom du mandataire;

¹ Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Je renonce au bénéfice de l'avance :

Candidat individuel ou co-traitant 1 (mandataire)	OUI NON
Cotraitant 2	OUI NON
Cotraitant 3	OUI NON
Cotraitant 4	OUI NON
Cotraitant 5	OUI NON

NOTA : Si aucune case n'est cochée l'acheteur considérera l'avance comme refusée.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mme LEMBO Virginie - Présidente	Martigues le 31/03/2025	<i>Lect approuvé</i> <i>S. Lembo</i>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
 Le Maire, Daxime DARCIGNY	A SAUSSET-LES-PINS le 10 juillet 2025.	

Elle est complétée par les annexes suivantes² :

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

² Cocher la case correspondante

Autres annexes (A préciser) :

ARTICLE 10. NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE (DATE D'EFFET DU MARCHÉ)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A	
Le	
Signature	

En cas d'envoi via le profil acheteur :

Coller ci-dessous l'avis de réception électronique, valant date de notification du marché.

Collez ICI

ARTICLE 11. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES

Certificat de cessibilité établi

A	
Le	
Signature	

OU

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de <i>(indiquer le montant en chiffres et en lettres)</i> :	
2 La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché <i>(indiquer le montant en chiffres et lettres)</i> :	
3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à <i>(indiquer en chiffres et en lettres)</i> :	
4 La partie des prestations devant être exécutée par et évaluée à <i>(indiquer le montant en chiffres et en lettres)</i> :	

A	
Le	
Signature	

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
TOTAL :				

Envoyé en préfecture le 30/07/2025
 Reçu en préfecture le 30/07/2025
 Publié le 
 ID : 013-211301049-20250716-DEC2025_153-CC

Envoyé en préfecture le 30/07/2025

Reçu en préfecture le 30/07/2025

Publié le



ID : 013-211301049-20250716-DEC2025_153-CC

PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX AVEC FOURNITURE DE CONSOMMABLES POUR LA COMMUNE
DE SAUSSET-LES-PINS

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRE -BPU- CONCERNANT LES PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES SUR COMMANDE
PONCTUELLE

DESCRIPTION	UNITE	PU HT	TVA	PRIX UNITAIRE TTC
HEURE NORMALE D'UN TECHNICIEN DE SURFACE	Euros	21,00 €	4,20 €	25,20 €
HEURE NORMALE D'UN TECHNICIEN DE SURFACE QUALIFIE	Euros	23,00 €	4,60 €	27,60 €
HEURE NORMALE D'UN TECHNICIEN DE SURFACE VITREE	Euros	25,00 €	5,00 €	30,00 €
HEURE DE DIMANCHE D'UN TECHNICIEN DE SURFACE	Euros	25,20 €	5,04 €	30,24 €
HEURE DIMANCHE D'UN TECHNICIEN DE SURFACE QUALIFIE	Euros	27,60 €	5,52 €	33,12 €
HEURE DIMANCHE D'UN TECHNICIEN DE SURFACE VITREE	Euros	30,00 €	6,00 €	36,00 €
HEURE JOUR FERIE D'UN TECHNICIEN DE SURFACE	Euros	31,50 €	6,30 €	37,80 €
HEURE JOUR FERIE D'UN TECHNICIEN DE SURFACE QUALIFIE	Euros	34,50 €	6,90 €	41,40 €
HEURE JOUR FERIE D'UN TECHNICIEN DE SURFACE VITREE	Euros	37,50 €	7,50 €	45,00 €
HEURE NUIT D'UN TECHNICIEN DE SURFACE	Euros	25,20 €	5,04 €	30,24 €
HEURE NUIT D'UN TECHNICIEN DE SURFACE QUALIFIE	Euros	27,60 €	5,52 €	33,12 €
HEURE NUIT D'UN TECHNICIEN DE SURFACE VITREE	Euros	30,00 €	6,00 €	36,00 €
Les prix unitaires seront mentionnés avec 2 chiffres après la virgule.				
Précision concernant le délai d'intervention dès commande des travaux : 48h00				

Vérifié et complété avec les prix unitaires pour être joint à mon acte d'engagement

fait à Martigues

le 31/03/2025

le responsable de la société,

Mme LEMBO Virginie

signature

L. et approuvé

SAS NETTQUALITÉ

Quai Alsace-Lorraine - Le Venise 1 Bât. C

13500 MARTIGUES

Tél : 04 42 40 08 31

Siret 450 116 934 00032 - APE : 8121Z

Bon pour acceptation de l'offre

*Lo Maria,
Daxime NARCINNO.*

